

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 2157 - page 1068

976 - Mayotte

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de Mayotte.

REGIE DE QUARTIER COMMUNALE DE BANDRABOUA.

Objet : offrir aux habitants des espaces de loisirs et des activités attractives, vecteurs de lien social, d'intégration et d'entraide au sein des quartiers; elle s'adresse à tous les habitants, quel que soit leur âge, et les invite à se retrouver autour de moments conviviaux et festif, en leur proposant des locaux; permettre aux associations qui participent à la vie des quartiers de se réunir, de travailler et d'élaborer des projets novateurs; elle se dote d'une charte association qui fera l'objet d'une adaptation régulière pour que les projets et les activités éducatives, sociales et culturelles des maisons des quartiers et associations de la commune restent en prise avec la réalité des quartiers; contribue à gérer et organiser leur fonctionnement : projets, ressources humains, moyens matériels et financiers, s'assure du lien et de la cohérence des projets et des actions des différentes futures maisons de quartiers; accompagner les bénévoles et les salariés des futures maisons de quartiers dans l'exercice de leurs responsabilités, notamment par des actions de conseil et de formation ; elle veille à ce que la participation citoyenne des adhérents d'association se construise sur une base démocratique qui prend appui sur les assemblées des membres et les conseils d'orientation des futures maisons de quartier dont les modalités seront définies par le règlement intérieur.

Siège social : 10, rue du foyer, 97650 Bandraboua.

Date de la déclaration : 6 février 2015.